

## Projet de révision des temps partiels pour la rentrée 2014

Comme vous le savez, la DASEN de Côte d'Or envisage de revoir les critères d'attribution des temps partiels mais aussi les quotités.

### Rappel des propositions de la DASEN

- Plus de temps partiels sur autorisation, sauf pour élever un enfant de moins de 8 ans, ou pour donner des soins à un ascendant, à son conjoint ou son enfant, atteint d'une maladie grave ou d'un handicap
- Plus de temps partiels pour les titulaires remplaçants (de droit comme sur autorisation)

- Révision des quotités de temps partiels.



Pour le SE-UNSA, ce projet est inacceptable.  
C'est la remise en cause du droit à choisir sa quotité de temps de travail.

Attention, ce projet concerne tout le monde, que vous soyez à temps partiel où pas :

- Vous envisagiez d'aménager votre fin de carrière ? Ce ne sera plus possible.
- Vous vouliez souffler parce que vous êtes fatigué ? Ce ne sera plus possible non plus.

Mais pour l'instant c'est un projet. L'intersyndicale est reçu par la DASEN.

Signez la pétition, il n'est pas trop tard

AGIR  
& OBTENIR

